

Le tabou par le discours non littéral dans les débats sur le mariage pour tous

MANDA Djoa Johnson

Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, BP. 1093
Yamoussoukro/Côte d'Ivoire

Résumé

L'étude vise à repérer et à interpréter les mécanismes discursifs mis en œuvre pour convoquer le tabou dans les débats sur le mariage pour tous. En effet, le phénomène continue de faire débat dans le monde entre les « antis » et les « pros ». Dans les interactions, un très grand nombre d'énoncés utilisés par les interlocuteurs ont des significations très éloignées de leur sens littéral. Les sujets parlants doivent donc recourir aux implications pour les interpréter de manière satisfaisante. Au nombre des stratégies utilisées figurent les discours figuratif et implicite, la négation et le désignant d'événement. Autant de procédés linguistiques mis en œuvre par les deux partis (et même par le camp qui considère que le mariage homosexuel est un fait banal) afin d'être élégants pendant la conversation et par ricochet éviter de choquer le monde. Cette stratégie semble une trouvaille pour amener les auditeurs à prendre fait et cause pour un parti.

Mots-clés : interdit, analyse de discours, implicite, rhétorique, cognition.

Abstract

The study targets are to spot and interpret the discursive mechanisms established to convene the "taboo" in the debates regarding homosexual marriage. The question of homosexual marriage is a subject that continues to arouse great debates between the pros and cons about this matter. During the interactions, the interlocutors used a great numbers of statements whose meanings are completely far off their literal sense. Therefore, the interlocutors must resort to the different implications to interpret them in a satisfying way. Some of the strategies used are : implicit and figurative discourses, denial and event references. Various linguistic procedures have been put in place by the two opposing groups (even by those who consider homosexual marriage to be nothing unusual) to be elegant during discussions and also avoid any upsets. This strategy finds a way to bring auditors to make a choice of either being a pro or con of homosexual marriage.

Keywords: interdiction, discourse analysis, implicit, rhetoric, cognition.

Introduction

La conversation, selon Paul Grice¹, est sous-tendue par un « principe de coopération » qui stipule que les interlocuteurs respectent un certain nombre de règles, en l'occurrence les maximes conversationnelles. Parmi elles, la maxime de qualité spécifie que « l'on ne doit pas dire ce que l'on pense être faux ». Et pourtant dans nos sociétés, on rencontre des sujets dont l'évocation en public est inappropriée si elle n'est pas faite au moyen de circonlocutions. L'homosexualité qui fait l'objet de notre préoccupation s'inscrit dans cette logique. Mieux, cette pratique est un sujet « tabou ». C'est ainsi qu'au cours des débats, les partisans et les adversaires du mariage pour tous exploitent l'usage non littéral du langage pour transmettre à l'interlocuteur leur pensée. Pour Ducrot (1991 : 15), cette manœuvre stylistique « permet au locuteur de susciter certaines opinions chez le destinataire sans prendre le risque de les formuler lui-même. Il ne s'agit pas seulement de faire croire, il s'agit de dire, sans avoir dit. »

Cette étude se propose de repérer et d'interpréter les mécanismes discursifs mis en œuvre pour convoquer le tabou dans les débats sur l'union des couples homosexuels. Nous ferons des énoncés un phénomène résolument pragmatique, c'est-à-dire que leur interprétation adéquate exigera la prise en compte du contexte d'énonciation. Mais chemin faisant, nous aurons recours à la théorie gricéenne de l'implicature conversationnelle. Elle est « mise en œuvre par la relation établie entre l'énoncé et certains éléments liés au contexte et aux circonstances particulières de la situation de communication », écrit M. Bracops (2006 : 71). A l'issue des propos d'un militant du mariage gay, il revient à l'adversaire ou à l'auditeur de produire une inférence sur le signifié pour rétablir la maxime transgressée.

La longue série de polémiques et de contestations autour du mariage gay a généré un nombre important de productions. Nous nous appuyons donc sur un corpus écrit en libre accès sur la toile. Il est constitué de textes de politiciens, de religieux, de juristes, de sociologues, de journalistes, etc. Ils sont pour la plupart publiés entre 2012 et 2013, période correspondant aux trois étapes essentielles du projet en France : le projet de loi, la promulgation de la loi par François Hollande, le 18 mai 2013 et son application. Soucieux de garder le sérieux et d'amener l'auditeur à prendre fait et cause pour leur parti, les partisans et les adversaires de l'ouverture du mariage civil aux personnes de même sexe recourent à la communication non littérale. Cette thèse constitue notre postulat général. Pour en proposer une démonstration, nous nous attarderons sur les mécanismes discursifs déclencheurs de tabou utilisés par les interlocuteurs. Il nous incombe de les analyser et de les interpréter ; c'est le volet « le tabou dans les formes discursives du

¹ Cité par M. Bracops 2006 : 77-78.

discours non littéral ». Mais les termes étant polysémiques, il nous importe d'abord de reformuler le sujet à travers une brève présentation des notions de tabou et de discours non littéral.

1. Tabou et discours non littéral : une présentation succincte des notions

Nous examinons les deux notions l'une après l'autre.

1.1. Tabou

Tabou est un terme polynésien ; il signifie « sacré » et « interdit ». Il s'applique aux personnes et aux choses frappées d'interdiction par les chefs. Etant donné l'intimité du rapport entre un nom et une chose et la puissance magique qu'on attribue volontiers aux mots, il y aura, dans toute communauté, des notions qu'on évitera de nommer directement. C'est ainsi que le peuple Walebo, au centre de la Côte d'Ivoire, dira par exemple « Le roi a mal au pied » pour annoncer le décès d'un roi. Le *tabou* est donc un interdit d'ordre moral ou religieux frappant des actions, des objets, des lieux. L'enfreindre, dans certains milieux, est un sacrilège et expose le coupable à une sanction lourde des hommes ou des dieux. « Nous sentons à la fois que nous abordons des sujets tabous dont l'évocation seule pourrait déchaîner la colère céleste et que nous commettons ce sacrilège dans une confortable sécurité », avertit André Maurois². Freud a étendu le sens originel du mot *tabou* à la prohibition de comportements outrepassant gravement les règles morales qui régissent la plupart des sociétés. Beaucoup concernent la mort, certaines maladies, les excréctions corporelles, etc. Mais le tabou de l'inceste étant l'un des plus universels, évoquer tout ce qui a une orientation sexuelle en public dérange nombre de personnes s'il n'est pas fait au moyen d'un discours non littéral.

1.2. Discours non littéral

Dès qu'un énoncé présente une part d'implicite, et qu'il faut recourir aux implications pour l'interpréter de manière satisfaisante, il relève du discours non littéral. Pour Martin Riegel et ses collaborateurs, les énoncés de ce type « ont des significations très éloignées de leur sens littéral, qui ne peuvent être comprises de l'auditeur ou du lecteur que par un calcul prenant en compte la situation d'énonciation particulière où ils ont été produits » (2009 : 992).

Soit l'énoncé ci-après :

² <http://www.cnrtl.fr/definition/tabou>

(1). Le président François Hollande a souligné que la *loi Taubira* est désormais appliquée sans heurts, y compris par des maires qui, à un moment, avaient pu émettre un certain nombre de doutes ou d'interrogations³.

Si la « loi » en question est une émanation de la volonté de Christiane Taubira, l'énoncé est littéral. En revanche si elle découle d'une volonté politique, l'énoncé est non littéral. On peut parler dans ce cas d'un discours personnifié. En outre, pourquoi certains locuteurs parlent-ils de « loi Taubira » pour désigner la loi sur le mariage homosexuel quand on sait que sous Christiane Taubira, Garde des sceaux, ministre de la justice française, plusieurs autres lois ont été promulguées ? Il pourrait s'agir d'une ruse, d'une fourberie que cache le groupe nominal « Loi Taubira », puisqu'une telle appellation ne fait pas voir directement l'homosexualité. Le tabou découle ici de la contradiction entre la structure de l'énoncé (1) et le contexte d'énonciation. Ce contexte, c'est qu'en sa qualité de Président de la République, François Hollande gagne à utiliser des mots à portée plus larges et plus normatives pour parler de l'union de couples gays. Le locuteur qui exprime sa pensée de façon indirecte produit, selon Martine Bracops (2006 : 129), « un énoncé qui exprime une proposition voisine de celle qui représente la pensée qu'il veut communiquer, mais qui offre suffisamment de ressemblance avec cette pensée pour avoir avec elle au moins une implication contextuelle commune. » L'interdit n'est pas seulement convoqué au moyen de la personnification comme il est dit en (1), il apparaît également dans diverses formes discursives du langage non littéral.

2. Le tabou dans les formes discursives du discours non littéral

Les formes du discours non littéral dans lesquelles figure l'interdit s'incarnent principalement en quatre types : les figures de rhétorique, le discours implicite, la négation et le désignant d'événement.

2.1. Les figures de rhétorique

L'euphémisme, l'ironie et le faux-semblant sont utilisés par les interlocuteurs pour masquer l'expression de réalités choquantes ou pénibles.

2.1.1. L'euphémisme

L'euphémisme, procédé à travers lequel un locuteur remplace un mot considéré comme risqué ou choquant par un autre ressenti comme acceptable, est un phénomène éminemment énonciatif et situationnel, un effet de discours souvent lié à la doxa, à l'ensemble de valeurs socio-historiques d'une langue-culture. On le rencontre dans les conversations sur l'union des couples homosexuels. En effet, là où les opposants au mariage pour tous utilisent des termes comme *fin*

³ <http://www.atlantico.fr/pepites/mariage-pour-tous-francois-hollande-plaide-pour-respect-et-apaisement-1858534.html>

de civilisation, effondrement de notre société, rejet de la morale, utilisation des corps à mauvais escient pour dénoncer l'immoralité et jeter l'opprobre sur leurs adversaires, ces derniers quant à eux, recourent à un certain nombre de vocables comme *liberté, légalité, éthique, égalité de droit, défenseur de la famille, protecteur des enfants* pour atténuer les impressions désagréables et odieuses. En témoignent les propos d'un membre de l'association des Verts Libéraux et Vincent Boileau-Autin :

(2) « Bien sûr, cela va braquer certains. Mais, pour nous, il est temps de mettre les choses à plat, de dire qu'on veut la *justice* entre les couples. Et on espère que les partis qui se disent libéraux montent dans le train avec nous »⁴.

(3) C'est donc l'occasion de rappeler que le Maire sortant, irrégulièrement réélu en 2014, n'avait pas hésité à envoyer en avril 2013 à l'ensemble des habitants de sa commune, sur papier entête de la ville, un courrier anti mariage homo accompagné d'un tract de l'Association des Juristes Catholiques du Languedoc-Méditerranéen. « C'est pourquoi, j'appelle les palavasiennes et les palavasiens attachés aux *valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité*, à faire battre le Maire sortant, s'il devait se représenter. »⁵

Le recours à l'euphémisme permet au membre de l'association des Verts Libéraux et à Vincent Boileau-Autin, premier marié gay de France, d'associer l'homosexualité aux « valeurs républicaines de justice, de liberté, d'égalité et de fraternité » en vue de masquer le caractère immoral de l'acte dénoncé par le camp adverse. Pour E. Benveniste (1966 : 310), « il faut, pour apprécier un euphémisme, restituer autant que possible les conditions de l'emploi dans le discours [...]. La situation seule détermine l'euphémisme ». Effectivement, il est parfois difficile de reconnaître un euphémisme en dehors de son contexte d'emploi, car il s'agit le plus souvent d'une valeur axiologique complémentaire attachée à un mot en situation et « indépendante des termes mêmes qui la supportent », comme le pense G. Molinié (1992 : 143). Dans le cas d'espèce, toute la controverse qui tourne autour de l'homosexualité détermine l'euphémisme. Par ailleurs, les mots euphémistiques soulignés plus haut sont des adoucisseurs liés à la politesse sociale et linguistique, et employés pour produire un énoncé « inoffensif pour le locuteur puisque l'atténuation lui permet de préserver une image positive aux yeux de son interlocuteur qui ne se sent pas agressé » (C. Fouilloux et D. Tejedor de Felipe, 2004 : 114). Appréciations à présent l'ironie.

2.1.2. L'ironie

Pour Martin Riegel et ses collaborateurs (2009 : 998), il y a ironie dès que l'énonciateur :

- a) veut que son discours ne soit pas pris à la lettre ;
- b) fait entendre dans son discours une voix autre que la sienne ;
- c) manifeste par là l'intention de se moquer de celui dont il emprunte le discours.

Les énoncés ironiques de l'archevêque de Paris et ceux du journaliste de *Jeune Afrique* obéissent parfaitement à ces principes :

⁴ <http://www.gayromandie.ch/Les-Vert-liberaux-brisent-le-tabou.html>

⁵ <http://www.huffingtonpost.fr/news/mariage-gay/>

(4) Le cardinal archevêque de Paris, Mgr André Vingt-Trois, a rappelé l'hostilité de l'Eglise au mariage homosexuel, « un changement profond et radical qui touche à l'équilibre général des relations sociales, *c'est un nouveau modèle de société* »⁶.

(5) C'est une décision sans précédent. Le Conseil d'État a sommé le gouvernement français, mercredi 9 juillet, de délivrer un visa à un Sénégalais résidant au Maroc, afin qu'il puisse *se marier* avec son compagnon de nationalité française, samedi, à Creil, dans l'Oise. L'obtention d'un visa était indispensable pour que le *couple* se marie⁷.

En (4) et (5), on observe une contradiction entre ce qui est dit et le contexte d'énonciation. En effet, tout auditeur peut deviner qu'aucun cardinal archevêque ne peut qualifier de « nouveau modèle de société » une union entre des personnes de même sexe si ce n'est pour tourner en ridicule le phénomène. Il en va de même pour (5) où le lecteur trouve quelque chose d'anormal et d'énorme dans l'emploi des mots « se marier » et « couple » pour nommer le lien entre deux personnes de même sexe. Dans ces énoncés, les énonciateurs, pour reprendre Paul Grice, ont transgressé la maxime de qualité car les syntagmes « nouveau modèle de société », « se marier » et « couple » n'ont pas leur valeur réelle. Deirdre Wilson⁸ y voit un emploi prétendu de l'ironie car le Cardinal archevêque et le sujet énonciateur de *Jeune Afrique* « feignent d'accomplir un acte de langage en attendant de l'auditeur/lecteur qu'il y décèle une attitude critique ou moqueuse. » Au total, les termes relevés cachent sous un masque le côté sacré du mariage gay afin que les auditeurs ne soient pas choqués. Le faux-semblant est aussi utilisé à cette fin.

2.1.3. Le faux-semblant

Le faux-semblant renvoie à l'idée que les énoncés ironiques sont caractérisés par une « insincérité pragmatique », pour parler comme J. R. Searle (1969 : 25). Il s'agit pour le locuteur de transgresser délibérément et ouvertement la condition de sincérité pragmatique. Les propositions ci-après en offrent une illustration :

(6) Maître Olivier Coudray, qui a défendu le Sénégalais, a salué la décision du Conseil d'État qui « reconnaît que *le mariage est une liberté fondamentale* »⁹.

(7) Nous demandons *le mariage civil pour tous*. Ce n'est pas révolutionnaire, il existe déjà dans de nombreux pays »¹⁰, argumente la conseillère nationale Kathrin Bertschy.

Des qualificatifs manquent à ces énoncés pour préciser la pensée des sujets énonciateurs. Autrement, on a l'impression qu'il s'agit de mariage en général. Si le mariage se limitait à une question d'amour et de « liberté fondamentale » comme le préconise Maître Olivier Coudray, on aurait marié les jeunes de quatorze ans qui le demandent, les frères et les sœurs, les fils et leur mère. Par ailleurs, de quel « mariage civil » parle Kathrin Bertschy ? Cette célébration officinée par

⁶ <http://ci.tfl.fr/france/societe/mariage-gay-toutes-les-religions-s-y-opposent-ou-presque-7699258.html>

⁷ <http://www.jeuneafrique.com> La France dans l'obligation de fournir un visa à un homosexuel sénégalais pour son mariage.

⁸ Cité par P. Wirz et L. Rossier, 2008.

⁹ <http://www.jeuneafrique.com/49563/societe/la-france-dans-l-obligation-de-fournir-un-visa-un-homosexuel-s-n-galais-pour-son-mariage/>

¹⁰ <http://www.gayromandie.ch/Les-Vert-liberaux-brisent-le-tabou.html>

les autorités municipales n'est-elle pas offerte à « tous » à condition de remplir quelques critères ? Pourquoi les sujets énonciateurs n'emploient-ils pas dans leur discours les qualificatifs « homosexuel » ou « gay » pour préciser leur pensée ? Comme on le voit, (6) et (7) sont caractérisés par une « insincérité pragmatique ». Ils violent ainsi la maxime de manière selon laquelle le locuteur doit éviter de s'exprimer avec obscurité. Dan Sperber et Deirdre Wilson¹¹ estiment que ces énoncés relèvent du discours approximatif. C'est pourquoi ils précisent que « pour des raisons d'économie, l'énoncé exprime une proposition inexacte, mais qui offre suffisamment d'implications contextuelles communes avec la pensée représentée qui, elle, est exacte pour que son exactitude ne pose pas de problème d'interprétation ». Anne Reboul (1992 : 135), pour sa part, rapproche (6) et (7) des énoncés mensongers. Pour l'auteur, un mensonge est un énoncé quelconque qui correspond à l'accomplissement d'un acte illocutionnaire d'assertion et où :

-a. le locuteur L ne croit pas à la vérité de ce qu'il dit ;

-b. le locuteur a l'intention que son interlocuteur croit qu'il (L) croit à la vérité de ce qu'il dit. Toutefois, J. Laurent¹² y voit un cas de mensonge réactif, instrument de défense et de protection. Ainsi les sujets énonciateurs de (6) et (7) semblent indiquer que l'intention de tromper, de feindre dans sa dimension psychologique est fréquemment enchâssée comme le moyen de se protéger, d'éviter un reproche, de ne pas faire de peine à l'auditeur. Le recours au discours implicite par les interlocuteurs vise également le même objectif.

2.2. L'implicite

Le problème général de l'implicite, selon Oswald Ducrot (1991 : 12), est de « savoir comment on peut dire quelque chose sans accepter pour autant la responsabilité de l'avoir dit, ce qui revient à bénéficier à la fois de l'efficacité de la parole et de l'innocence du silence. » Dans la perspective ducrotienne, le présupposé et le sous-entendu font partie intégrante du discours implicite.

2.2.1. Le présupposé

Du point de vue morphologique, le préfixe « pré », dans « présupposé », permet d'assigner au mot l'idée d'un état, d'une action antérieure ou simplement ce qui est avant. Examinons les propos d'un dirigeant relatifs à l'homosexualité des proches de Marine Le Pen ; propos relayés par l'hebdomadaire *Le Point* :

(8) Si au FN, il y a eu des réticences à prendre une position claire au sujet du mariage homo, *c'est également à cause d'eux*¹³.

¹¹ cités par M. Bracops 2006 : 129.

¹² Cité par Antoine Auchlin, 1997 : 3.

¹³ <http://www.linternaute.com/actualite/personnalites/philippot-oute-l-homosexualite-au-fn-un-sujet-politique-delicat-1214.shtml>

Nous pensons que cette proposition :

-a. pose que le FN n'a pas pu prendre une position claire au sujet du mariage gay à cause de certaines personnes ;

-b. présuppose qu'il existe au sein du parti des militants qui encouragent ou pratiquent l'homosexualité.

Dire que « Le FN n'a pas pu prendre une position claire au sujet du mariage gay à cause de certaines personnes. », c'est assurer qu'il existe au sein du parti des militants qui encouragent ou pratiquent l'homosexualité. Mais qui sont ces personnes ? Quelle activité mènent-elles pour que le locuteur affirme « c'est à cause d'eux » ?

Ce deuxième sens, objet de notre interrogation, n'est pas directement formulé par l'énoncé ; il est obtenu à partir d'une opération de déduction, en l'occurrence l'inférence programmée par la signification instructionnelle de « Il y a autour de cette table beaucoup d'homosexuels [...] Des propos qui avaient poussé deux personnes à quitter les lieux »¹⁴, paroles antérieures prononcées par Bruno Gollnisch selon l'hebdomadaire. M. Riegel et ses collaborateurs (2009 : 44) parlent ici d'une « inférence de validation énonciative » de la signification du segment « Des propos qui avaient poussé deux personnes à quitter la salle. » En effet, le récepteur doit passer de l'interprétation littérale de cet énoncé tel qu'il le comprend grâce à sa compétence grammaticale et lexicale à une interprétation contextuellement dérivée (Qui sont ces deux personnes qui ont quitté les lieux ? Quelle activité mènent-elles ?) pour accéder à la pensée de Bruno Gollnisch. Le syntagme nominal « deux personnes » veut dire deux militants du FN, ce qui correspond au pronom « eux » dans la séquence « c'est à cause d'eux ». L'interprétation contextuelle autorise à penser qu'il est question de deux homosexuels. On peut donc s'accorder sur ce sens littéral sur la base des faits restitués :

(8) Si au FN, il y a eu des réticences à prendre une position claire au sujet du mariage homo, c'est parce que deux membres du parti pratiquent l'homosexualité.

Pour Ducrot, « la présupposition apparaît comme une tactique argumentative des interlocuteurs ; elle est relative à la façon dont ils se provoquent, et prétendent s'imposer, les uns aux autres, une certaine façon de continuer le discours » (1984 : 43). On comprend certainement avec ce dirigeant que l'homosexualité relève du tabou et qu'il faut par conséquent recourir à toutes sortes d'allusions et de retouches pour qu'elle soit voilée. Aussi, la nécessité de passer sous silence certains secrets du parti est de rigueur chez le politique. Mais comme l'affirme Ducrot, « la

¹⁴ Idem.

présupposition est partie intégrante du sens des énoncés. Le sous-entendu, lui, concerne la façon dont ce sens doit être déchiffré par le destinataire » (1984 : 44).

2.2.2. Le sous-entendu

Dans le sous-entendu, le raisonnement porte sur le fait même de l'énonciation. « L'implicite, c'est ce qui a rendu la parole possible », a dit Ducrot (1991 : 12). Il s'explique par le processus interprétatif d'où il est issu. Dans la perspective ducrotienne, le sous-entendu est toujours engendré comme réponses à des questions du type : « Pourquoi le locuteur a-t-il dit ce qu'il a dit ? », « Qu'est-ce qui a rendu possible sa parole ? », comme on le voit en (9) :

(9) Dans sa décision, le juge des référés libéré a souligné que *les deux hommes partageaient depuis quatre ans un appartement à Casablanca*, où le requérant a un emploi stable, et que les visas de court séjour sollicités par le Sénégalais depuis 2010 visaient à lui permettre de passer des vacances en France avec son ami¹⁵.

Pourquoi le juge a-t-il dit que « *les deux hommes partageaient depuis quatre ans un appartement à Casablanca* » comme s'ils étaient des colocataires ? Qu'est-ce qui a rendu possible sa proposition ? On sait que le terme « partager » ne s'emploie généralement que quand on veut distribuer des objets à des personnes. La possibilité de l'énoncé tient alors du fait que le verbe « partager » est pris dans le même sens que « partager le lit de quelqu'un », « partager la vie de quelqu'un », « partager son existence » comme on le dit généralement dans la vie conjugale entre l'homme et la femme. Ces segments apparaissent comme une explication de (9). Mais quand deux personnes de même sexe (le Sénégalais et son ami) « partagent la vie, l'existence et l'appartement », l'interprétation sémantique de (9) peut laisser supposer « un couple homosexuel vivant depuis quatre ans dans un appartement à Casablanca ». La signification implicite donnée par le juge, pour cause de pudeur, est mise à la charge de l'auditeur appelé à rétablir la maxime transgressée. Aussi la négation, dans sa fonction d'inversion, et le désignant d'événement contribuent-ils à construire des tactiques et des stratégies.

2.3. La négation et le désignant d'événement

Examinons d'abord la négation et ensuite le désignant d'événement.

2.3.1. La négation

Nous procédons ici à une analyse sémiotique de la négation. Il s'agit d'examiner la relation entre une notion (négation) et un système de pensée (tabou) dans les énoncés ci-après :

(10). Le 20 novembre 2012, François Hollande avait évoqué devant le congrès des maires de France une « liberté de conscience » pour les maires qui *ne souhaitaient pas célébrer* les unions homosexuelles, avant de se dédire le lendemain¹⁶.

¹⁵ <http://www.jeuneafrique.com/49563/societe/la-france-dans-l-obligation-de-fournir-un-visa-un-homosexuel-s-n-galais-pour-son-mariage/>

¹⁶ <http://www.luipresident.fr/engagement/mariage-homosexuel-18>

(11). Depuis la promulgation de la loi, plusieurs maires ont notifié leur *refus* de célébrer des mariages gays en leur mairie. Des couples de même sexe se sont ainsi déjà plaints *de ne pouvoir accéder* au mariage. C'est le cas de Jean-Michel et Guy qui résident à Arcangues dans le Pays basque et qui *se sont vus opposés un refus* du maire de la commune Jean-Michel Colo¹⁷.

Si on s'en tient aux propos de Jean-François Bordron¹⁸, dans le cadre du discours argumentatif, qui est le seul que nous considérerons, « la négation permet de définir aussi bien des principes logiques que des tensions rhétoriques ou des opérations dialectiques ». En (10) et (11), les interlocuteurs ont eu recours à cette forme de phrase pour atténuer l'effet que pourrait produire une formulation plus directe. En effet nier, c'est « inverser la valeur de vérité d'un propos », écrivent D. Denis et A. Sancier-Château (1994 : 338).

Dans les illustrations, le mouvement négatif ainsi initié est convoqué par un système corrélatif où on observe une adjonction de plusieurs unités : *ne* souhaite *pas* en (10), *opposés un refus* en (11) ou par une négation réduite à un seul élément : *refus*, de *ne* pouvoir accéder en (11). Par ailleurs, « Refuser de célébrer les unions gays » ou bien « opposer un refus à des couples gays » comme le font les « maires », c'est sans doute respecter une pratique interdite sous peine de châtement. C'est bien ce qu' Antoine Culioli (1990 : 95) appelle « la négation qualitative de rejet par le sujet de ce qui est mauvais pour lui. » Ce qui « est mauvais » pour les « maires », c'est bien l'union de personnes de même sexe. Du point de vue de la relation entre *négation* et *tabou*, J.-F. Bordron affirme que « les formes de notre intuition nous font rapporter à quelque chose »¹⁹. Ce « quelque chose », c'est l'objet dont on ne doit pas parler, par crainte ou par pudeur. En définitive, la négation apparaît comme un opérateur sémiotique essentiel, le plus apte à traduire l'homosexualité. Pour terminer, analysons les trois désignants (mariage gay, mariage homosexuel et mariage pour tous) pour apprécier celui qui produit une atténuation de l'effet que pourrait produire une formulation plus directe.

2.3.2 Le désignant d'événement

Dans *L'événement en discours*, Laura Calabrese (2013 : 11) appelle *désignant d'événement* ces « formules très synthétiques capables de désigner ostensiblement l'événement ». Elles constituent la forme linguistique qui façonne la perception sociale d'une affaire, le 11 septembre par exemple. Pour ce qui relève du désignant « mariage gay », Rossana Curreri (2014 : 77) pense que cette appellation est indissolublement associée, dans la mémoire collective française, au mariage des Bègles célébré par Noël Mamère en 2004 ainsi qu'aux *Gay Pride*²⁰. Toutefois, ce désignant est négativement apprécié par les partisans de l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe

¹⁷ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/un-couple-homosexuel-porte-plainte-contre-leur-maire-qui-refuse-de-les-marier_1261340.html.

¹⁸ J.-F. Bordron « La négation et le jeu des raisons contraires », 2014.

¹⁹ Idem.

²⁰ Des manifestations qui prônent la liberté et l'égalité pour toutes les orientations sexuelles et identités de genre.

car ils lui reprochent sa connotation sectaire, négligeant ainsi les lesbiennes, les bisexuels et les transgenres. L'appellation la plus neutre chez ces derniers est le désignant « mariage homosexuel » qui, au fil du temps, a subi le mécanisme linguistique de troncation pour devenir « mariage homo », mis en évidence dans ce débat sur l'égalité des droits :

(12) Anti : Ce n'est pas de l'inégalité, *les homo* ont les mêmes droits individuels que chacun, ils peuvent se marier... avec quelqu'un du sexe opposé, le mariage n'est pas une question d'amour, mais de vie en cohabitation²¹.

(13) Pro : *Les bétéros* ont le droit de se marier avec ceux qu'ils aiment ; pas *les homos*, c'est inégal²².

L'analyse d'un spectateur lors d'un débat télévisé semble mettre à nu les raisons de cette troncation : « Parce que l'homosexualité est un sujet encore considéré par certains adultes comme un tabou délicat à aborder, elle est encore trop rarement expliquée aux enfants. [...] Pourquoi les adultes sont-ils réticents à évoquer ce sujet ? N'est-ce pas parce que dans « homosexualité », il y a « homo » mais aussi « sexualité ? »²³ La troncation du mot est donc réalisée en vue d'effacer sa connotation d'orientation sexuelle. En dépit de cette déformation qui supprime l'expression d'une réalité choquante, les locuteurs ont opté aujourd'hui pour le désignant « mariage pour tous » au détriment des deux premiers. Caroline Fourest souligne les motifs de ce choix en ces termes : « Aucune association gay ou lesbienne ne revendique un statut à part, une dérogation ou un privilège. Il ne s'agit pas de vouloir un « mariage homosexuel », selon une expression parfaitement impropre, mais le mariage pour tous, sans discrimination. »²⁴ Les premières appellations étant jugées « impropres », il importe de passer au « mariage pour tous » qui fait plus sérieux et élégant.

Conclusion

En définitive, la polémique autour de l'union des couples de même sexe continue de faire débat entre les partisans et les adversaires. Sur la base d'un corpus écrit en libre accès sur la toile, nous avons, dans une perspective pragmatique, analysé et interprété les discours des interlocuteurs. Dans l'ensemble, ils choisissent de s'exprimer par un acte indirect parce qu'ils pensent que le langage non littéral est le moyen le plus adapté pour transmettre à l'interlocuteur leur pensée. Au nombre des stratégies utilisées figurent les discours figuratif et implicite, la négation et le désignant d'événement. Le recours à ces procédés n'est pas naïf : il répond au souci de garder le sérieux et d'amener l'auditeur à prendre fait et cause pour leur parti car le sexe demeure un sujet tabou dans nombre de sociétés.

²¹ <http://www.mesdebats.com/societe/55-pour-ou-contre-le-mariage-gay/49417-resumer-des-arguments-pour-et-contre>.

²² Idem.

²³ <http://www.programme-tv.net/programme/culture-infos/230393-le-debat/>

²⁴ http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/02/17/mariage-pour-tous_1644915_3232.htm

Bibliographie

- Auchlin, A. (1997). « Beau mensonge et qualités de parole en pragmatique linguistique ». [En ligne]. http://www.academia.edu/11791730/_Beau_mensonge_et_qualit%C3%A9_de_parole_en_pragmatique_linguistique. (Consulté le 19/07/2015).
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale, 1*. Paris : Gallimard.
- Bordron, J. F. (2014). « La négation et le jeu des raisons contraires ». *Actes Sémiotiques* n° 117. [En ligne]. <http://epublications.unilim.fr/revues/as/5073>. (consulté le 23/06/2015).
- Bracops, M. (2006). *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*. Bruxelles : De Boeck.
- Calabrese, L. (2013). *L'événement en discours. Presse et mémoire sociale*. Paris : L'Harmattan-Academia, Louvain-La-neuve.
- Culioli, A. (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 1. Paris : Ophrys.
- Curreri, R. (2014). « Dans le débat des pros et des antis mariage homosexuel, une collocation émergente *pour tous* »? In G-M. Messina & A.E. Ebongue (Eds.), *Médias et construction idéologique du monde par l'occident*. Paris : L'Harmattan, 74-86.
- Denis, D et Sancier-Château, A. (1994). *Grammaire du français*. Le livre de Poche. Paris : Librairie Générale Française.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- Ducrot, O. (1991). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann.
- Fouilloux, C. et Tejedor de Felipe, D. (2004). « À propos du mode et de l'atténuation ». In *Langue Française*, n° 142, 112-126.
- Grice, P. H. (1975). *Logic and conversation*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Molinié, G. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Librairie Générale Française.
- Reboul A. (1992). « Le paradoxe du mensonge dans la théorie des actes de langage ». In *Cahiers de linguistique française*, n° 13, 125-147.
- Riegel, M. et al. (2009). *Grammaire méthodique du français* (4e éd.). Paris : PUF.
- Searle, J. R. (1969). *Speech acts*. Cambridge University Press.
- Wirz, P. et Rossier, L. (2008). « L'ironie ». Compte rendu du séminaire « Expression des attitudes dans les textes ». [En ligne]. http://unifr.ch/artsdean/pub/gestens/f/as/.../10069_131012.doc. (Consulté le 20/6/2015).